

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2798

8 novembre 2013

SOMMAIRE

Amentum Lux S.à r.l.	134300	GEM Investments S.A.	134262
Architecture Hoffmann	134272	Genesis Retail II S.à r.l.	134264
Avia Managment S.à r.l.	134300	Geofra S.A.	134263
Bemoll S.à r.l.	134303	Germalux Investment II Sàrl	134263
Brysam AE (Lux) S.à r.l.	134299	Germalux Investment I Sàrl	134263
Calimax 1 S.A.	134284	Gigigi Société d'Investissement S.A.	134262
Campealux S.à r.l.	134288	Giro S.à r.l.	134265
Cybel Carbon	134268	Giscours Holdings S.A.	134265
Delling Holding S.à r.l.	134274	G.L. et F. Simone & Fils Immobilière ...	134262
DV III Participation	134297	GL Europe Holdings I S.à r.l.	134266
Enterhold S.A.	134262	Global Liability Reinsurance Company ..	134267
Eureconsult S.A.	134258	Global Liability Reinsurance Company ..	134266
Europartex S.A.	134259	Globant S.A.	134267
Europartex S.A.	134259	Go Fast Sports IP Holding	134266
Europartex S.A.	134260	Gotan Développement S.A.	134266
Europ Continents Holding	134259	GSCP V S.à r.l.	134266
Felicity Luxembourg III S.à r.l.	134261	GSLP I Offshore B S.à r.l.	134304
Felicity Luxembourg II S.à r.l.	134260	Helvetia Invest Holding S.A.	134304
Felicity Luxembourg I S.à r.l.	134259	HEMA Luxembourg - succursale	134267
F.Int. S.A.	134260	Hilsum SA	134265
Fio d'Azeite S.à r.l.	134260	Hilsum SA	134304
First Overseas Investment S.à r.l.	134261	Hotlux S.A.	134264
Fondation Cancer	134258	Impar S.A.	134286
FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS AT- TEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS AT- TEINTS DE CANCER	134276	Inluam S.à r.l.	134265
Fornden Investments S.A.	134261	Jos. Weirich & Cie.	134261
Forst Invest	134258	Kamace Invest S.A.	134292
Friedhaff III S.A.	134264	Landmark Student Transportation Luxco	134263
Friedhaff II S.A.	134264	LF & CO Sàrl	134291
Friedhaff S.A.	134262	Martin Currie Global Funds	134304
FS Procurement	134260	Rogo S.A.	134258
Garage Félix Konsbrück S.A.	134298	Trenton S.A.	134269
		Truflux	134301
		Vadel Capital Sàrl	134291

Rogo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 134.445.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire tenue extraordinairement en date du 19 septembre 2013

1. Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la gare.
2. Monsieur Hans DE GRAAF a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
3. Madame Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Madame Valérie PECHON a démissionné de son mandat d'administrateur.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Rogo S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013137590/20.

(130167728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Eureconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6419 Echternach, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 55.390.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013137897/10.

(130167870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Fondation Cancer, Fondation.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 209, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg G 25.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 septembre 2013

Le conseil a pris acte de la démission avec effet au 17 septembre 2013 de l'administrateur Dr. Guy Scheiffer.
L'adresse privée de l'administrateur Monsieur Tom Loesch est 3, rue A. Rupprecht, L-2452 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Dr. Carlo Bock

Président

Référence de publication: 2013137913/13.

(130168134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Forst Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 161.866.

—
Les comptes annuels sociaux de Forst Invest S.à r.l., arrêtés au 31 décembre 2012 et dûment approuvés par l'associé unique en date du 24 avril 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Forst Invest S.à r.l.

Référence de publication: 2013137914/11.

(130168660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Europ Continents Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 16.913.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2013, et à la suite de l'Assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2013, le Conseil d'administration de la société anonyme EUROP CONTINENTS HOLDING a confirmé Monsieur Jean-Marc BEAUJOLIN, demeurant à CH-1131 Tolochenaz (VD), en qualité de Président de la Société pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Se référant à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 septembre 2013 de déléguer les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière de la Société, le Conseil d'administration a également confirmé les pouvoirs de Monsieur Jean-Marc BEAUJOLIN en tant que Administrateur-délégué de la Société pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour extrait conforme
EUROP CONTINENTS HOLDING
Société anonyme

Référence de publication: 2013137900/20.

(130167925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Europartex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 69.635.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013137904/10.

(130168008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Europartex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 69.635.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013137905/10.

(130168009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Felicity Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 135.483.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 30 septembre 2013

Il a été décidé:

de transférer le siège social du 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 124 bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Extrait certifié conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013137909/14.

(130167896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Europartex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 69.635.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013137906/10.

(130168010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

F.Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 85.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013137907/10.

(130168085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Felicity Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.594.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 30 septembre 2013

Il a été décidé:

de transférer le siège social du 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 124 bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013137910/14.

(130167904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

FS Procurement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4954 Bascharage, 25, Cité Kauligwies.

R.C.S. Luxembourg B 151.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013137927/9.

(130167846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Fio d'Azeite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2357 Senningerberg, 3, rue des Pins.

R.C.S. Luxembourg B 151.030.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

De Oliveira Rodrigues Isabel

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2013137920/11.

(130167895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Felicity Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.482.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 30 septembre 2013

Il a été décidé:

de transférer le siège social du 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 124 bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013137911/14.

(130167910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

First Overseas Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.822.

—

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 18 septembre 2013

1. La démission de Madame Isabelle SCHUL, Gérant de catégorie B, née le 30 janvier 1968 à Arlon (Belgique), est acceptée avec effet au 5 août 2013

2. Mr. Jean-Hugues DOUBET, employé privé, né le 5 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Le 18 septembre 2013.

Certifié sincère et conforme

FIRST OVERSEAS INVESTMENT S. à r.l.

Signatures

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2013137912/19.

(130168087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Forden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 125.948.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013137922/9.

(130168501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Jos. Weirich & Cie., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 28, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 4.638.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Jos. Weirich & Cie.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013138014/12.

(130167959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Enterhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 34.976.

En date du 1^{er} octobre 2013, le conseil d'administration d'ENTERHOLD S.A. a pris connaissance de la démission de Monsieur Bernard Ewen en tant qu'administrateur de la société, exprimée par sa lettre de démission datée du 15 septembre 2013, et a coopté à l'unanimité Monsieur Georges Reuter, domicilié professionnellement à L-1445 Strassen 3 rue Thomas Edison au Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} octobre 2013 en tant qu'administrateur, en remplacement et en continuation du mandat initial de Monsieur Bernard Ewen jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour la société
Georges Reuter

Référence de publication: 2013137888/14.

(130167868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

G.L. et F. Simone & Fils Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 63.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013137928/10.

(130167813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Friedhaff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 91.971.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

FRIEDHAFF S.A.

Référence de publication: 2013137926/11.

(130168250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

GEM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 150.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013137935/9.

(130168611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Gigigi Société d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 172.506.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013137938/10.

(130168353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Germalux Investment I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.088.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique tenue le 30 septembre 2013

Il a été décidé:

de transférer le siège social du 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 124 bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013137933/14.

(130167858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Geofra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 71.380.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013137936/9.

(130168248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Germalux Investment II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.080.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique tenue le 30 septembre 2013

Il a été décidé:

de transférer le siège social du 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 124 bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013137934/14.

(130167864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Landmark Student Transportation Luxco, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 19.950,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 164.688.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé d'accepter la démission de M. Patrick Moinet et M. Philippe Salpetier de leur poste de gérants de la Société en date du 16 septembre 2013 et a décidé de nommer, en remplacement, M. Jean-Michel Hamelle, ayant son adresse au 1, Rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 13 septembre 1962 à Reims (France) et M. Benoni Dufour, ayant son adresse à Op der Sank, L-5713, Aspelt, Grand Duché de Luxembourg né le 11 juillet 1957 à Ostende (Belgique), pour une durée illimitée à partir du 16 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.*Pour Landmark Student Transportation Luxco S.à r.l.*

Référence de publication: 2013138036/17.

(130167948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Friedhaff II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 127.608.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.
FRIEDHAFF II S.A.

Référence de publication: 2013137924/11.

(130168306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Friedhaff III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 127.617.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.
FRIEDHAFF III S.A.

Référence de publication: 2013137925/11.

(130168519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Genesis Retail II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.146.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 20 septembre 2013, que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 6Q S.à r.l, a transféré la totalité des 750 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Genesis Holdco S.à r.l, Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 180.418, 750 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Genesis Holdco S.à r.l. 750 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013137932/19.

(130168384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Hotlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 38.118.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Octobre 2013.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2013137985/13.

(130168079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Giro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges.

R.C.S. Luxembourg B 156.484.

—
Cession de parts sociales

Il résulte, suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé du 1^{er} octobre 2013, que Monsieur Mauro Giacometti, demeurant à F-54190 Villerupt, rue Jean Baptiste Marcet 1, a cédé cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la société GIRO SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156484 à la société HERO SA, société anonyme, ayant son siège social à L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B141027.

Suite à cette cession, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée " GIRO SARL." sont détenues comme suit:

HERO SA, ayant son siège social à L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges 100 parts

La cession de parts sociales pré-mentionnée est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et considérée par le conseil de gérance comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Romera Manel / Giacometti Mauro

Référence de publication: 2013137939/23.

(130167860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Giscours Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 61.492.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GISCOURS HOLDINGS S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013137940/11.

(130167777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Inluam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.471.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013137988/9.

(130168528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Hilsum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.864.

—
Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HILSUM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013137982/11.

(130167883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

GL Europe Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.011.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013137941/10.

(130167949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Global Liability Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 100.821.

Le Bilan au 31 mai 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013137942/10.

(130167963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

GSCP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.201.150,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.403.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2006, acte publié
au Mémorial C no 1625

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP V S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013137947/14.

(130168097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Go Fast Sports IP Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 128.942.

Les comptes annuels au 31/12/2012 de Go Fast Sports IP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013137945/10.

(130168576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Gotan Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013137946/10.

(130167807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.727.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 258 du 2 février 2013.

Les comptes annuels de la Société, pour la période du 10 décembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBALANT S.A.

Signature

Référence de publication: 2013137944/14.

(130168135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Global Liability Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 100.821.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 27 septembre 2013

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Rik VANPETEGHEM,

Monsieur Geert VERSTRAETEN,

Monsieur Lambert SCHROEDER.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 mai 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ATWELL

17, rue des Jardiniers

L-1835 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 mai 2014.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) s.a.

Dirigeant Agréé

Référence de publication: 2013137943/25.

(130167988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

HEMA Luxembourg - succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1611 Luxembourg, 45, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 97.345.

Avec effet au 26 avril 2013, M. Jan Coppejans a démissionné de son poste de gérant de la société HEMA België, société mère de la Société.

Avec effet à la même date, M. Jan Eric Simon Marie Cromheecke ayant comme adresse le Voetbalstraat 37, B-2800 Mechelen a été nommé au conseil de gérance de HEMA België.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

HEMA Luxembourg - Succursale

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013137979/15.

(130168359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Cybel Carbon, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.876.

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Cybel Carbon, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1596 du 16 juillet 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Karim CHOUKRI, chef d'entreprise, domicilié 95, boulevard Jourdan à 75014 Paris, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société de son groupe. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société de son groupe. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, le risque de change, le risque de fluctuation de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante, après avoir déclaré renoncer expressément aux formalités de convocation.

Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société de son groupe. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société de son groupe. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risques de crédit, le risque de change, le risque de fluctuation de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. CHOUKRI, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43026. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013137314/80.

(130167347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Trenton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.030.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of September.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Trenton S.A.", a société anonyme having its registered office at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed by Maître Frank MOLITOR, notary residing at Dudelange, on May 18th, 2000 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 694 on September 26th, 2000

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 76.030 (the "Company").

The meeting was declared open by Mrs Anne-Sophie DECAMPS, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, in the chair, and as secretary too.

The meeting elected as scrutineer Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and to put the Company into liquidation.
2. Discharge of liability to be given to the company directors and auditor.
3. Appointment of the liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
4. Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

IV. That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

VI. That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting dissolves the Company and puts the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting grants full discharge to the directors and the auditor for the performance of their mandates to this day.

Third resolution

The general meeting of shareholders appoints Me Clive GODFREY, Avocat à la Cour, residing professionally at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, as liquidator.

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred ninety euro (EUR 1,290.-).

Whereof The present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société « Trenton S.A. », ayant son siège social au 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 694 du 26 septembre 2000,

immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 76.030.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anne-Sophie DECAMPS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Décharge pleine et entière donnée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.
3. Désignation du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

II) Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée « ne varietur » par la mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, qui, après avoir été paraphées « ne varietur » par la mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires représentés se reconnaissant valablement convoqués au regard de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Me Clive GODFREY, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cent quatre-vingt-dix euros (1.290,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05/09/2013. Relation: LAC/2013/40655. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2013.

Référence de publication: 2013137131/142.

(130166795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Architecture Hoffmann, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 2, Um Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 180.451.

— STATUTS

L'an deux mil treize, treize septembre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz,

ont comparu:

1) Monsieur Laurent JACQUES, architecte, né à Arlon (B) le 4 décembre 1969, demeurant à B-6700 Arlon, rue de Toernich 57,

2) Monsieur Laurent NATALINI, architecte, né à Hermalle-sous-Argenteau (B), le 27 juillet 1974, demeurant à B-6700 Arlon, Rue du Cloître 42,

3) Madame Léa HOFFMANN, architecte-stagiaire, née à Wiltz, le 11 février 1988, demeurant à L-9673 Oberwampach, maison 31. Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Architecture Hoffmann».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Goesdorf.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tous travaux d'architecture, d'urbanisme, de conseil en énergie, de coordination de sécurité et de santé de chantier et missions complémentaires.

Elle exerce ses activités en conformité avec la déontologie de la profession d'architecte indépendant et de l'OAI.

Ainsi, la société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

D'une façon générale, elle pourra faire tous actes, transactions et opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transfert de parts soumis audit agrément, les associés restants bénéficient d'un droit de préemption sur ces parts, qu'ils peuvent acquérir en proportion de leur participation dans la société.

Les associés restants doivent déclarer leur intention d'exercer le droit de préemption dans un délai de 3 mois à partir de l'envoi par lettre recommandée fait à la société et aux associés restants par le cédant de l'offre de cession contenant le nom du candidat acquéreur et du prix proposé.

Les associés qui endéans le prédit délai déclarent par lettre recommandée envoyée au cédant et à la société vouloir bénéficier du droit de préemption, ont le droit d'acquérir les parts sociales.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder, conformément aux dispositions des alinéas (6) et (7) de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dans le cas où, dans le délai fixé, aucun associé ne se déclarerait acquéreur, la demande de cession sera soumise pour décision aux associés, lesquels statueront sur l'autorisation ou le refus selon la majorité des trois quarts du capital social indiqués.

Les dispositions ci-dessus sont applicables même au cas où la cession aurait lieu en vertu d'une décision de justice, ainsi qu'à celui de transmission entre vifs par donation.

En cas de refus de cession, les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés même pour cause de mort.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises que moyennant l'agrément unanime des associés survivants. Dans ce cas, l'agrément est également requis si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

L'assemblée générale pourra nommer un ou des gérants techniques et un ou des gérants administratifs et elle fixera leurs pouvoirs.

Le ou les gérants techniques sont obligatoirement membres de l'OAI.

La signature d'un gérant technique est nécessaire pour tout acte relatif à la profession d'architecte.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelques soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Laurent JACQUES, prénommé, deux cent cinquante-cinq parts sociales	255
- Monsieur Laurent NATALINI, prénommé, cent vingt parts sociales	120
- Madame Léa HOFFMANN, prénommée, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total des parts: cinq cent parts	500

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9653 Goesdorf, 2, Um Knupp
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 3.- L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée,
 - Monsieur Laurent JACQUES, prénommé, comme gérant technique,
 - Monsieur Laurent NATALINI, prénommé, comme gérant technique,
 - Madame Léa HOFFMANN, prénommée, comme gérante administrative.
- 4.- La société sera valablement engagée par la seule signature d'un gérant pour tout engagement d'une contrevaletur inférieure ou égale de vingt mille euros (€20.000,-).

Pour tout engagement dépassant la contrevaletur de vingt mille euros (> € 20.000,-) les signatures conjointes d'un gérant administratif et d'un gérant technique sont requises.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hoffmann, Jacques, Natalini, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 16 septembre 2013. Relation: WIL/2013/594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137203/137.

(130167207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Delling Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.990.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Eric ALBADA JELGERSMA, born on 14 March 1939 in Ginneken en Bavel (The Netherlands), residing at 157, Route de Ransou, CH-1936 Verbier, Switzerland,

here represented by Mr Chris STESSENS, Director, residing professionally in Antoine Coppenslaan 27 Bus 6, 2300 Turnhout, Belgium, by virtue of a proxy dated September 16th 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of DELLING HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on 20 February 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 831 of 9 May 2007 and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated on 9 August 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2877 of 11 December 2007;

- that the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To transfer the registered office of the Company and to amend subsequently the first paragraph of the article 3 of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from the current address L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy to L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2 and to amend subsequently the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

Art. 3. Registered office. (first paragraph). "The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred Euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Eric Albada JELGERSMA, né le 14 mars 1939 à Ginneken en Bavel (The Netherlands), demeurant à CH-1936 Verbier, 157, Route de Ransou, Suisse,

ici représenté par Monsieur Chris STESENS, directeur, demeurant professionnellement à Antoine Coppenslaan 27 Bus 6, 2300 Turnhout, Belgium, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 septembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société DELLING HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, du 20 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 831, n° 9 mai 2007 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 décembre 2007, n° 2877;

- que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Transfert du siège social de la Société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société;

2 Divers.

- qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de l'adresse actuelle L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2 et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 3. Siège social. (premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. STESENS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11600. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137329/88.

(130167158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER, Fondation.

Siège social: L-8041 Strassen, 168, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg G 11.

COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

31 DECEMBRE 2012

Aux Administrateurs de

FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER

168, rue des Romains

L-8041 Strassen

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Conformément au mandat donné par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER, comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Deloitte

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

2 août 2013

Georges Kioes, Réviseur d'entreprises agréé
Par t ner

BILAN

31 décembre 2012

(exprimé en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations corporelles	3		
Terrains et constructions		1.540.017	1.217.159
Autres installations, outillage et mobilier		154.330	39.008
Total immobilisations corporelles		1.694.347	1.256.167
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	3	0	279.041
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4	106.355	80.611
Valeurs mobilières	5	2.569.944	3.366.769
Avoirs en banque et en caisse	6	3.927.616	2.745.366
Total actif circulant		6.603.915	6.192.746
Comptes de régularisation		8.388	27.897
TOTAL ACTIF		8.306.650	7.755.851

Les notes font partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	7	12.395	12.395
Résultats reportés	7	7.300.124	6.695.571
Excédent des produits sur les charges	7	253.650	604.554
Total capitaux propres		7.566.169	7.312.520
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Autres provisions		13.965	19.672
Total provisions pour risques et charges		13.965	19.672

134278

FONDS DEDIES			
Fonds dédiés	8	93.716	83.063
Fonds dédiés utilisés	9	496.716	201.428
DETTES			
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure à un an		116.667	126.986
Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales		0	0
Dettes au titre de la sécurité sociale		13.159	12.231
Autres dettes		6.258	(49)
Total dettes		136.084	139.168
TOTAL PASSIF		8.306.650	7.755.851

Les notes font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

(exprimé en euros)

	Notes	2012	2011
PRODUITS			
Dons, legs et subsides	2	1.425.848	1.614.648
Autres produits d'exploitation	10	256.335	211.659
Produits des éléments financiers de l'actif circulant	5	167.421	114.268
Produits exceptionnels	16	5.667	12.136
TOTAL DES PRODUITS		1.855.271	1.952.711
CHARGES			
Soins pour les enfants	11	498.135	463.031
Aides et subventions	12	106.826	82.054
Frais généraux	13	269.665	195.550
Frais de personnel	14		
Salaires et traitements		447.760	406.197
Charges sociales		73.377	59.249
		521.137	465.446
Corrections de valeur sur actif circulant	2, 5	0	11.395
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	3	140.953	113.758
Intérêts et charges assimilés	5, 15	59.700	14.845
Charges exceptionnelles	3, 16	5.205	2.078
EXCEDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		253.650	604.554
TOTAL DES CHARGES		1.855.271	1.952.711

Les notes font partie intégrante des comptes annuels.

NOTES AUX COMPTES

31 décembre 2012

1. Généralités

La FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER (la "Fondation") a été constituée à Luxembourg le 17 décembre 1991 sous la forme d'un établissement d'utilité publique.

La Fondation a pour objet d'aider, sous toutes ses formes, les enfants atteints d'un cancer ou d'autres pathologies graves et leurs familles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Fondation peut également entreprendre ou participer à des campagnes de prévention et d'information et soutenir la recherche. Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien.

La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

2. Principes et méthodes comptables

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Principales règles d'évaluation

Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. A la date de clôture du bilan:

- les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières exprimés dans une autre devise que la devise du bilan restent convertis au cours de change historique;

- les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire.

Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties jusqu'à la date de leur mise en service. Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit:

	Taux d'amortissement	Mode
Constructions	3,33 %	Linéaire
Travaux de transformation des constructions	10 %	Linéaire
Aménagements divers des constructions	10 % - 20 % - 33 %	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	20 %	Linéaire
Matériel de transport	20 %	Linéaire
Mobilier	20 %	Linéaire

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les moins-values non réalisées sont portées en charges au compte de profits et pertes sous la rubrique "Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant".

Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues par le conseil d'administration et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés en relation avec des dons dédiés à une cause particulière à la demande du donateur et pour laquelle la réalisation n'a pas encore été réalisée à la clôture.

Fonds dédiés utilisés

Les dons dédiés qui ont servi à l'acquisition d'un bien immobilisé sont repris en compte résultat au même rythme que l'amortissement dudit bien immobilisé.

Dons, legs et subsides

Les donations faites à la Fondation sont comptabilisées en produits en date de leur réception. Suite à un changement législatif du 19 décembre 2009, les legs et dons faits en faveur de la Fondation supérieurs à EUR 30.000 nécessitant un arrêté ministériel, ne sont comptabilisés en produits qu'à la date de réception des fonds et d'obtention de l'arrêté ministériel.

Autres intérêts et produits assimilés - Autres intérêts et charges assimilés

Les produits et charges d'intérêts courus non échus sont comptabilisés prorata temporis.

3. Immobilisations corporelles

Durant l'exercice, les immobilisations corporelles ont évolué comme suit (en EUR):

	Terrains et constructions EUR	Autres installations, outillage et mobilier EUR
Valeur d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2012	3.175.837	233.980
Entrées	473.305	110.959
Sorties	(189.200)	0
Transferts	(66.940)	66.940
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2012	3.393.002	411.879
Corrections de valeur des exercices antérieurs	(1.958.679)	(194.972)
Corrections de valeur de l'exercice	(125.274)	(20.810)
Sorties	189.200	0
Transfert	41.767	(41.767)
Corrections de valeur au 31 décembre 2012	(1.852.985)	(257.549)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	1.540.017	154.330
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	1.217.159	39.008

Les acquisitions de l'exercice sont relatives aux travaux de rénovation de la Maison Losch, Maison des Parents de la Fondation Kribskrank Kanner et les sorties correspondent aux mises au rebut des anciennes installations. L'amortissement de ces travaux de rénovation a débuté à partir du 1^{er} juillet 2012, date de mise en service de la Maison Losch. La majorité des travaux a été financée par des dons dédiés utilisés (cf. note 9). Des avances et acomptes sur immobilisation au 31 décembre 2011 ont été reclassés en immobilisations corporelles à la date de la mise en service de la Maison Losch à Bruxelles.

Le montant des corrections de valeur de l'exercice se décompose comme suit:

	Amortissements courants	Amortissements exceptionnels	Total
Terrains et constructions	120.143	5.131	125.274
Autres installations, outillage et mobilier	20.810	0	20.810
	140.953	5.131	146.084

La Fondation a également fait l'acquisition d'un mini-bus pour ses activités avec les enfants pris en charge. Cette nouvelle acquisition a également été financée grâce à un don dédié utilisé (cf. note 9).

4. Autres créances

Les autres créances se composent comme suit (en EUR):

	2012	2011
Remboursement de dépenses médicales	49.860	41.120
Intérêts courus non échus	37.534	29.708
Autres créances	18.961	9.783
	106.355	80.611

5. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières au 31 décembre 2012 sont constituées des SICAV ainsi que d'obligations suivantes:

	Emetteur	Montant en EUR
SICAV:	BL Short Term Euro - B	146.579
Obligations:	L'Etat luxembourgeois	436.220
	L'Etat néerlandais	190.980
	L'Etat belge	336.936
	France BTAN	375.300
	Deutsche Bahn Finance	156.170
	CORP EUR B Cap	179.312
	National Australia Bank EMTN	104.734
	Rabobank Nederland	241.535
	Bank Nederlandse Gemeenten	245.940
	Australia & New Zealand Banking Group	105.959
Actions	Total S.A.	19.799
	Royal Imtech N.V.	11.448
	Aalberts Industries N.V.	19.032
TOTAL		2.569.944

La diminution du poste valeurs mobilières entre 2012 et 2011 s'explique par les mouvements des cours en bourse et par l'arrivée à échéance de titres.

Au cours de l'exercice 2012, les produits financiers relatifs aux titres de placement s'élèvent à:

	2012	2011
Produits financiers sur titres de placement	138.151	59.196
Correction de valeur	2.226	(11.395)
Résultat sur vente de titres sur l'exercice	Profit: 29.270	Profit: 55.072
	Perte: (36.352)	Perte: 0
	Résultat: (7.082)	Résultat: 55.072
Total	131.069	102.873

6. Avoirs en banque et en caisse

Au 31 décembre 2012, le poste des avoirs en banque est constitué de comptes à terme pour un montant de EUR 545.000 de divers comptes courants de EUR 3.380.460 ainsi que d'encaisse d'EUR 2.156.

L'évolution à la hausse du poste entre 2011 et 2012, est principalement due à l'arrivée à échéance de certains titres (cf. note 5).

7. Capitaux propres

	Capital souscrit EUR	Résultats reportés EUR	Excédent des produits sur les charges EUR
Situation au 1 ^{er} janvier 2012		12.395	6.695.570
Affectation du Résultat de l'exercice 2011			
- Résultats reportés			604.554
Excédent des produits sur les charges			(604.554)
Situation au 31 décembre 2012		12.395	7.300.124
			253.650

Le premier apport fait à la Fondation consistait en un versement en espèces de EUR 12.395.

Le résultat de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011 est alloué aux résultats reportés.

8. Fonds dédiés

Au 31 décembre 2012, EUR 93.716 sont des dons dédiés répartis comme suit:

- EUR 13.548 pour l'aménagement extérieur de la maison des parents à Bruxelles (aire de jeu et toboggan);
- EUR 3.438 pour la mise en place et le suivi d'un projet sportif dans le cadre de nos activités avec les enfants;

- EUR 25.929 pour le financement d'un poste d'infirmière supplémentaire de soins à domicile (selon convention avec la Kannerklinik du CHL);
- EUR 1.925 pour le financement des frais de production «Prinzessin Luzie» en langue française;
- EUR 5.000 pour l'aménagement intérieur de la maison des parents à Bruxelles;
- EUR 43.876 en vue de la rénovation de l'appartement de repos à Westende.

9. Fonds dédiés utilisés

Au 31 décembre 2012, EUR 496.716 sont des dons dédiés utilisés pour la rénovation de la Maison des Parents à Bruxelles (cf. note 3) et répartis comme suit:

- EUR 424.328 pour les travaux de rénovation: gros œuvres et finitions;
- EUR 64.833 pour l'aménagement intérieur;
- EUR 7.555 pour l'aménagement extérieur.

10. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent essentiellement des remboursements des caisses de maladie et caisses complémentaires. La croissance entre 2011 et 2012 s'explique par l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge. Cette répercussion se retrouve également dans les dépenses des soins pour enfants.

11. Soins pour les enfants

La rubrique "soins pour les enfants" comprend principalement les frais encourus pour les enfants en traitement: participation aux frais médicaux, frais de logement des parents à l'étranger, frais de médicaments, frais de matériel spécialisé. Ce compte inclut également les frais d'activités et d'excursions pour les enfants pris en charge par la Fondation. Son augmentation est due au nombre croissant d'enfants pris en charge et à l'augmentation du nombre d'années de prise en charge.

12. Aides et subventions

En adéquation avec l'objet social de la Fondation, elle peut entreprendre ou participer dans des campagnes de prévention et d'information et de soutenir la recherche. Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien. (cf. note 1). Dans ce contexte, en 2012, elle a soutenu:

- d'autres organismes poursuivant un but similaire ou complémentaire au sien:
 - La Fondation Kriibskrank Kanner est membre fondateur de l'a.s.b.l. «Don en Confiance Luxembourg».
 - Une note pour chacun (Bruxelles): cette équipe est composée de musiciens qui se rendent à l'hôpital pour égayer le séjour des enfants non seulement en leur jouant de la musique, mais en leur apprenant à se servir de différents instruments (don de EUR 2.500).
 - L'île aux clowns (Luxembourg): ce projet est composé d'une équipe de clowns qui se rendent au domicile de l'enfant malade afin de l'égayer une après-midi et de lui faire oublier sa maladie au moins le temps de leur prestation. La Fondation a mis à leur disposition un local au siège à Strassen pour leur formation continue et leurs répétitions.
 - La Kannerklinik par le financement d'un service d'infirmières à domicile selon une convention signée le 15 février 2008 entre la direction du CHL et le conseil de la Fondatioun Kriibskrank Kanner à hauteur de EUR 36.000 par an.
 - Le laboratoire du Dr Eric Sariban à Bruxelles par le financement d'une aide logistique au service d'oncologie pédiatrique de l'H.U.D.E.R.F. (Hôpital Universitaire Reine Fabiola) à hauteur de EUR 38.076 (en 2011 : 37.109).
- la recherche (en 2011 : EUR 6.345)
 - Financement d'un projet de recherche sous la supervision du pédiatre oncologique, Pr Eric Sariban au sein de l'H.U.D.E.R.F. selon conventions signées le 26 octobre 2011 et le 31 mai 2012 à hauteur de EUR 30.000 (Dr Issam Harfi).

13. Frais généraux

Au 31 décembre 2012, les frais généraux se chiffrent à EUR 269.665 (2011 : EUR 195.550). L'évolution des frais généraux est notamment due à l'augmentation exceptionnelle des comptes suivants:

- entretien et réparation d'immeubles: le solde de ce compte a fortement évolué suite à la rénovation de la Maison Losch à Bruxelles.
- achat de matières pour revente : la Fondation a acquis un grand nombre de peluches et porte-clefs représentant Poldi, la mascotte de la Fondation.

Par ailleurs, l'évolution des frais généraux suit l'évolution générale des comptes.

14. Frais de personnel

Les frais de personnel sont constitués de salaires et traitements ainsi que de charges en relation avec des pensions complémentaires pour EUR 447.760 (2011 : EUR 406.197) ainsi que de charges sociales pour EUR 73.377 (2011 : EUR 59.249).

L'augmentation de ce poste est due à la croissance du nombre de salariés de la fondation. Elle emploie 12 personnes qui correspondent à 9,5 postes temps plein (2011 : 8,5) dont 8,25 entièrement dédiés au travail humanitaire (2011 : 7,5).

15. Intérêts et charges assimilés

Les intérêts et charges assimilés comprennent pour EUR 23.348 (2011 : EUR 14.845) des commissions bancaires et de courtages générées par la décision du conseil d'administration de placer les réserves liquides de la Fondation dans des obligations de grande qualité, dans un objectif de gestion du portefeuille en bon père de famille. Cette décision a été prise afin de sécuriser les réserves de la Fondation.

Cependant, l'un des titres a subi une perte importante sur l'exercice aboutissant à la comptabilisation d'une provision d'un montant de EUR 36.352 (cf. note 5). Ce titre a été totalement liquidé depuis.

16. Produits et charges exceptionnels

Les charges exceptionnelles relatives aux cessions d'immobilisations survenues au cours de l'exercice s'élèvent à EUR 5.131 (cf. note 3). Il reste EUR 74 d'autres charges exceptionnelles. Les produits exceptionnels comprennent essentiellement la subvention reçue par la Fondation pour l'emploi d'un travailleur handicapé pour un montant de EUR 5.198.

17. Evènements post-clôture

En 2013, la Fondation va procéder à la rénovation de l'appartement de repos à Westende qui est à disposition des familles prises en charge par la Fondation. Cette rénovation va partiellement être financée par des dons dédiés non utilisés (cf. note 8).

Par ailleurs, la Fondation s'engage pour un montant maximal de EUR 50.000 dans la création de l'a.s.b.l. « Ile aux Clowns ». Dans un premier temps, la Fondation versera EUR 25.000 afin de contribuer au démarrage de l'activité de l'a.s.b.l. au même titre que 4 autres partenaires. Une seconde tranche de EUR 25.000 sera versée ultérieurement.

		<i>Budget 2013</i>	
Recettes	2013	Dépenses	2013
		1. Liées à l'objet de la Fondation	
		Frais des enfants	
		* traitement, transports, activités	540 000,00
Héritages		* subvention recherche	21 000,00
Dons	1 500 000,00	* subvention salaires HUDERF et CHL	100 000,00
Remboursements CM. Et CMCH	136 000,00	* aide internationale	10 000,00
Intérêts	95 000,00		
Autres (Ventes, subsides, except.)	16 000,00	Sous-total 1.	671 000,00
		2. Fonctionnement	
		Frais d'immobilisations	80 000,00
		Dot. aux amort. portées au budget	140 000,00
		Honoraires	52 000,00
		Assurances	11 500,00
		Publicité, promotion	60 000,00
		Téléphone, frais de bureau, timbres, autres	60 000,00
		Frais financiers	42 000,00
		Frais de voiture	10 500,00
		Autres frais	5 000,00
		Sous-total 2.	461 000,00
		3. Salaires	
		Salaires Luxembourg et Bruxelles	615 000,00
		Sous-total 3.	615 000,00
		Solde annuel	1 747 000,00
Total des Recettes 2013	1 747 000,00	Total des Dépenses 2013	1 747 000,00

Le budget 2013 a été approuvé unanimement par le Conseil d'Administration du 6 février 2013.

Référence de publication: 2013136783/441.

(130166934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Calimax 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 178.198.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of September.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

AXA LBO FUND V CORE FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French Law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of Calimax 1 S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 17 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 2750 of 13 August 2013 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 178.198.

The articles of association of the Company were amended on 12 July 2013 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder is here represented by Mrs Jennifer Ferrand, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 23 September 2013 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred four million sixty-six thousand two hundred thirty (504,066,230) shares of different classes in issue in the Company.
2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following items:

Agenda

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one million eight hundred eighteen thousand two hundred twenty-three Euros (€ 1,818,223) so as to bring it from its current amount of fifty million four hundred and six thousand six hundred twenty-three Euros (€ 50,406,623) to fifty-two million two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-six Euros (€ 52,224,846) by the issue of a total of eighteen million one hundred eighty-two thousand two hundred thirty (18,182,230) new shares (one million eight hundred eighteen thousand two hundred twenty-three (1,818,223) new shares in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) (the "New Shares"), each of a nominal value of ten Euro-cents (€0.1), for a total subscription price of one million eight hundred eighteen thousand two hundred twenty-three Euros (€ 1,818,223); subscription to all the New Shares and payment of the subscription price in cash by the Sole Shareholder of the Company; consequential amendment of the articles;

2) Consequential amendment of the first paragraph of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at fifty-two million two

- hundred twenty-four thousand eight hundred forty-six Euros (€ 52,224,846) divided into five hundred twenty-two million two hundred forty-eight thousand four hundred sixty (522,248,460) Shares with a nominal value of ten Eurocents (€ 0.1) per Share divided into Classes as follows:

fifty-two million two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-six (52,224,846) Class A Shares,
 fifty-two million two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-six (52,224,846) Class B Shares,
 fifty-two million two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-six (52,224,846) Class C Shares,
 fifty-two million two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-six (52,224,846) Class D Shares,
 fifty-two million two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-six (52,224,846) Class E Shares,
 fifty-two million two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-six (52,224,846) Class F Shares,
 fifty-two million two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-six (52,224,846) Class G Shares,
 fifty-two million two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-six (52,224,846) Class H Shares,
 fifty-two million two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-six (52,224,846) Class I Shares, and
 fifty-two million two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-six (52,224,846) Class J Shares,
 and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation."

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed;

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million eight hundred eighteen thousand two hundred twenty-three Euros (€ 1,818,223) so as to bring it from its current amount of fifty million four hundred and six thousand six hundred twenty-three Euros (€ 50,406,623) to fifty-two million two hundred twenty-four thousand eight hundred forty-six Euros (€ 52,224,846) by the issue of a total of eighteen million one hundred eighty-two thousand two hundred thirty (18,182,230) new shares (being one million eight hundred eighteen thousand two hundred twenty-three (1,818,223) new shares of each of Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) (the "New Shares"), each of a nominal value of ten Euro-cents (€ 0.1), for a total subscription price of one million eight hundred eighteen thousand two hundred twenty-three Euros (€ 1,818,223).

Thereupon, the Sole Shareholder represented by Mrs Jennifer Ferrand, aforementioned, subscribed to all the New Shares and paid the total aggregate subscription price of one million eight hundred eighteen thousand two hundred twenty-three Euros (€ 1,818,223) in cash. Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend the first paragraph of article 5.1 of the Company's articles of association as set forth in item 2 of the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand three hundred Euro (€ 2.300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party, represented as stated before signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

AXA LBO FUND V CORE FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investement Managers Private Equity Europe, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris (l'«Actionnaire Unique»), étant l'actionnaire unique de Calimax 1 S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 17 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°2750 du 13 août 2013, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.198.

Les statuts de la Société ont été modifiés le 12 juillet 2013 suivant acte par-devant le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'Actionnaire Unique est représentée par Madame Jennifer Ferrand, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 septembre 2013 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'Actionnaire Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient toutes les cinq cent quatre millions soixante-six mille deux cent trente (504.066.230) actions de différentes classes émises dans la Société.

2. L'Actionnaire Unique prend par la présente des décisions sur les points suivants:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de un million huit cent dix-huit mille deux cent vingt-trois euros (€ 1.818.223) afin de le porter de son montant actuel de cinquante millions quatre cent six mille six cent vingt-trois euros (€ 50.406.623) à cinquante-deux millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six euros (€ 52.224.846) par l'émission d'un total de dix-huit millions cent quatre-vingt-deux mille deux cent trente (18.182.230) nouvelles actions (c'est-à-dire un million huit cent dix-huit mille deux cent vingt-trois (1.818.223) nouvelles actions dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1), pour un prix total de souscription de un million huit cent dix-huit mille deux cent vingt-trois euros (€ 1.818.223); souscription de toutes les Nouvelles Actions et paiement du prix de souscription en espèces par l'Actionnaire Unique de la Société; modification subséquente des statuts;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à cinquante-deux millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six euros (€ 52.224.846) représenté par cinq cent vingt-deux millions deux cent quarante-huit mille quatre cent soixante (522.248.460) Actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1) par Action, divisé en Classes comme suit:

cinquante-deux millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six (52.224.846) Actions de Classe A;
cinquante-deux millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six (52.224.846) Actions de Classe B;
cinquante-deux millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six (52.224.846) Actions de Classe C;
cinquante-deux millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six (52.224.846) Actions de Classe D;
cinquante-deux millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six (52.224.846) Actions de Classe E;
cinquante-deux millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six (52.224.846) Actions de Classe F;
cinquante-deux millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six (52.224.846) Actions de Classe G;
cinquante-deux millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six (52.224.846) Actions de Classe H;
cinquante-deux millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six (52.224.846) Actions de Classe I; et
cinquante-deux millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six (52.224.846) Actions de Classe J;
et avec les droits et obligations décrits dans les présents statuts.»

Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de un million huit cent dix-huit mille deux cent vingt-trois euros (€ 1.818.223) afin de le porter de son montant actuel de cinquante millions quatre cent six mille six cent vingt-trois euros (€ 50.406.623) à cinquante-deux millions deux cent vingt-quatre mille huit cent quarante-six euros (€ 52.224.846) par l'émission d'un total de dix-huit millions cent quatre-vingt-deux mille deux cent trente (18.182.230) nouvelles actions (c'est-à-dire un million huit cent dix-huit mille deux cent vingt-trois (1.818.223) nouvelles actions dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (€0,1), pour un prix total de souscription de un million huit cent dix-huit mille deux cent vingt-trois euros (€ 1.818.223).

A la suite de quoi, l'Actionnaire Unique, représenté par Madame Jennifer Ferrand, prémentionnée, a souscrit à toutes les Nouvelles Actions et a payé le prix total de souscription de un million huit cent dix-huit mille deux cent vingt-trois euros (€ 1.818.223) en espèces. Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société tel que décrit au point 2 de l'agenda.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à deux mille trois cents euros (€2.300.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Ferrand, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11608. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137269/153.

(130167299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Impar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.254.

L'an deux mil treize, le dix-neuf septembre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IMPAR S.A.», avec siège social à 7, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg constituée suivant acte reçu par le Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 1985, numéro 294

- dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu le 10 mars 1987 par le Notaire André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 181 de l'année 1987,

- et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu le 5 juin 1991 par le Notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 444 de l'année 1991, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 023.254.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures et sous la présidence de Madame Isabelle HAMER, employée privée, demeurant professionnellement à Bohey 36, L-9647 Doncols,

et qui nomme comme scrutateur et secrétaire Madame Murielle FROMONT, employée privée, demeurant professionnellement à Bohey 36, L-9647 Doncols,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 30 juin 2013

4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC
6. Prolongation de la durée de vie de la société
7. Divers

II. Que la présente assemblée des actionnaires a été régulièrement convoquée de la manière suivante:

- Dans le Mémorial n° 2129 du 2 septembre 2013
- Dans le Journal du 2 septembre 2013
- Dans le Mémorial n° 2203 du 10 septembre 2013
- Dans le Journal du 10 septembre 2013

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. IV. Que la présente assemblée, réunissant la moitié du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

Madame la Présidente soumet à l'Assemblée, pour examen et approbation, les comptes annuels au 30 juin 2013 se clôturant avec un total bilan de 932.140,90 euros et un bénéfice de 98.291,15 euros.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013 sur tous leurs points.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Commissaire qui signé «NE VARIETUR» restera annexé à l'acte.

Troisième Résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et au commissaire pour les fonctions exercées par eux durant l'exercice social arrêté au 30 juin 2013.

Quatrième Résolution

L'assemblée décide d'affecter le résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé comme suit:

- Report du bénéfice de l'exercice soit 98.291,15 euros; de telle sorte que la perte reportée au 30 juin 2013 s'élève à 95.959,32 euros.

Cinquième Résolution

Les conditions d'application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 étant réunies, l'assemblée se prononce pour la continuité de la société.

Sixième Résolution

L'assemblée décide de modifier la durée de vie de la société pour la porter à une durée illimitée et par conséquent de modifier l'article 2 comme suit:

« **Art. 2.** La durée de la société est illimitée».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1170,- €

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hamer, Fromont, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 19 septembre 2013. Relation: WIL/2013/604. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013137415/80.

(130167453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Campealux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 7, rue de l'Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 180.467.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le treize septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Zenaide ALVES BATISTA, employée privée, née à Sao Felix do Araguaia (Brésil), le 25 juin 1974, demeurant à L-9205 Diekirch, 16, rue St. Antoine; et

2. Monsieur Fernando MARTINS BARANDAS, indépendant, né à Vila Real (Portugal), le 2 avril 1961, demeurant à L-9227 Diekirch, 7, rue de l'Esplanade.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée -Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CAMPEALUX S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Zenaide ALVES BATISTA, préqualifiée, vingt-trois parts sociales,	23
2) Monsieur Fernando MARTINS BARANDAS, préqualifié, soixante-dix-sept parts sociales,	77
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-9227 Diekirch, 7, rue de l'Esplanade.
2. Monsieur Fernando MARTINS BARANDAS, indépendant, né à Vila Real (Portugal), le 2 avril 1961, demeurant à L-9227 Diekirch, 7, rue de l'Esplanade, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Z. ALVES BATISTA, F. MARTINS BARANDAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2013. LAC/2013/41841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137285/134.

(130167661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

**Vadel Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. LF & CO Sàrl).**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, rue de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 143.391.

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück.

Ont comparu

1) Monsieur Eric VASSEUR, administrateur de société, né à Valenciennes (France) le 14 avril 1963, demeurant 5, rue Victor Hugo à F-59530 Le Quesnoy;

2) Monsieur Mounir AÏDI, avocat, né à Hirson (France) le 24 août 1973, demeurant 72, rue Gambetta à F-02500 HIRSON;

3) Madame Carole DELEVOYE, femme au foyer, née à Comines (France) le 4 février 1962, demeurant 5, rue Victor Hugo à F-59530 Le Quesnoy;

devenus propriétaires de toutes les parts de la société ci-après qualifiée en vertu de trois cessions de parts sous seing privé en date du 5 septembre 2013 de la part de Monsieur Jean-Luc LAMBERT, gérant de société, né à Ebly (Belgique) le 30 mars 1955, demeurant à B-6860 Ebly, 16, rue de La Rochette.

Copie de ces cessions de parts, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Le prix de ces cessions de parts a été réglé entre parties hors présence du notaire.

Au nom de la société LF & CO Sàrl Monsieur Eric Vasseur préqualifié, accepte la cession de parts précitée en vertu d'une procuration sous seing privée lui donnée le 5 septembre 2013 par Monsieur Jean-Lux Frasselle, gérant de ladite société.

Copie de cette procuration, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Suite à ces cessions de parts les parts sont réparties comme suit:

1. Monsieur Eric VASSEUR, prénommé	34
2. Monsieur Mounir AÏDI, prénommé	33
3. Madame Carole DELEVOYE, prénommée	33
TOTAL	100

Lesquels comparants agissant en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée «LF & CO sàrl» avec siège social à L-8832 ROMBACH, 14, route de Bigonville, (matr: 2008 24 49 125), constituée sous la dénomination "SARL BIO PLAFONNAGE" suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3040 du 30 décembre 2008, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1492 du 6 juillet 2011.

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 143.391,

Ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 3 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (1^{er} alinéa).** La société a pour objet d'être intermédiaire commercial et conseil en tout genre au niveau mondial dans quelque domaine que ce soit.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean-Luc LAMBERT et de Monsieur Hugo FRASELLE en tant que gérants et nomme pour une durée indéterminée en leur remplacement Monsieur Eric VASSEUR pré-nommé, avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en «VADEL Capital sàrl», et de modifier l'Article 1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «VADEL Capital sarl», qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite et par les présents statuts.»

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Les comparants déclarent que le notaire les ont rendu attentifs au fait que le cas échéant l'activité de la société requiert éventuellement une autorisation ministérielle spéciale.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Eric VASSEUR, Mounir AÏDI, Carole DELEVOYE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 18 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11370. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013137477/76.

(130167579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Kamace Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.470.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65906,

ici représentée par Madame Ariane VIGNERON, employée privée, résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (le Mandataire), en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée le 9 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «KAMACE INVEST S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une réf-

rence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois d'avril, à 15.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Laurence MOSTADE, née à Bastogne (Belgique), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Madame Chantal HUBERT, épouse GASPARD, née à Montleban (Belgique), demeurant à professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Mademoiselle Françoise DARCHE, née à Messancy (Belgique), le 4 janvier 1985 demeurant à professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-Contrôle S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2019; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2013. LAC/2013/41820. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013137445/261.

(130167676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

DV III Participation, Société Civile.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 4.451.

EXTRAIT

A la date du 30 septembre 2013, les associés de la Société sont:

- Benjamin Komarnicki, 16 rue le Bouvier, 92340 Bourg la Reine, France;
- Laurent Vouin, 15 rue Ernest Renan, 92310 Sèvres, France;
- Denis Morel, 40 rue du Mont Valérien, 92210 Saint Cloud, France;
- Arnaud de Jong, 16 avenue Massena, 78600 Maisons-Laffitte, France;
- Jean-Manuel Rossi, 100 boulevard Victor Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine, France;
- Marie-Noëlle Bonnas, 72 rue Claude Bernard, 75005 Paris, France;
- Eva Prabel, 2 rue Saint Placide, 75006 Paris, France;
- Stéphanie Vagnaux, 11 rue des Dardanelles, 75017 Paris, France;
- Christian Mattier, 10 rue Armand Moisant, 75015 Paris, France;
- Harry Badham, 7 Beaulieu Close, Londres SE5 8BA, Royaume-Uni;
- Huw Stephens, 8 Barrington Park Gardens, Chalfont St Giles HP8 4SS, Buckinghamshire, Royaume-Uni;
- Pascal Aujoux, 34 boulevard Verd de Saint Julien, 92190 Meudon, France;
- Axèle Bastien Mathey, 4 rue Aristide Bruant, 75018 Paris, France;
- Antoine Jozan, 22 rue Edgar Faure, 75015 Paris, France;
- Jacobus Van der Bijl, Kathe Kollwitzstraat 27, 1183 BW Amstelveen, Pays-Bas;
- Laurent Jacquemin, 5 rue François Ponsard, 75016 Paris, France;
- Sarah Leroy, 5 rue d'Amboise, 75002 Paris, France;
- Theodora Plagnard, 54B rue de Clichy, 75009 Paris, France;
- Laurent Lavergne, 39 rue de Colombes, 92600 Asnières-sur-Seine, France;
- Isabelle Scemama, 25 avenue Ferdinand Buisson, 75016 Paris, France;
- Guillaume Spinner, 6 avenue des Conférences de Suresnes, 92150 Suresnes, France;
- Amal del Monaco, 80-82 rue Saint Dominique, 75007 Paris, France;
- Timothée Raully, 53 avenue Sainte Foy, 92200 Neuilly-sur-Seine, France;
- Anne Schwartz, 10 avenue du Général de Gaulle, 92250 La Garenne Colombes, France;
- Maxime Julie, 6 rue Cart, 94160 Saint Mandé, France;
- Rainer Suter, 19 Weidstrasse, 6331 Hünenberg, Suisse;
- Ian Chappell, 23 Woodland Court, Oxted RH8 0NR, Surrey, Royaume-Uni;
- Robert Awford, 20 Leicester Road, Poole BH13 6DA, Dorset, Royaume-Uni;
- Colin Goodwin, 25 Romany Rise, Orpington BR5 1HG, Kent, Royaume-Uni;
- Victoria Hall, Flat 134 Biddulph Mansions, Elgin Avenue, Londres W9 1HU, Royaume-Uni;
- Frank Khoo, 431 Bukit Timah Road 15-431, Singapour 259738, Singapour;
- Olivier Thorat, Appt 12-B, 20 West 86th Street, New-York, NY 10024, Etats-Unis d'Amérique;
- Alan Patterson, Rose Cottage, Ingatestone Road, Blackmore CM4 0RS, Essex, Royaume-Uni;
- Monika Ward, 78 Canonbie Road, Londres SE23 3AG, Royaume-Uni;
- Martin Legenne, 12 Allée des Mouille-Boeufs, 92350 Le Plessis Robinson, France;
- Jean-François Le Teno, 24 rue Châtaigniers, 95100 Argenteuil, France;
- Antoine Aubry, 3 avenue de Lorraine, 92380 Garches, France;

- Christophe Facomprez, 108 rue de Miromesnil, 75008 Paris, France;
- Jérôme Delaunay, 41 rue de l'Espérance, 94380 Bonneuil-sur-Marne, France;
- Matthias Leube, 28 Sternstrasse, 60318 Frankfurt, Allemagne;
- Esther Escapa, Avenida del Ferrol 21, 7° 2, 28029 Madrid, Espagne;
- German Montenegro, Ci Tramontana, 9 Ciudad Santo Domingo, 28120 Algete / Madrid, Espagne;
- Dorrien Thomas, 38 Cheyne Avenue, South Woodford, Londres E18 2DR, Royaume-Uni;
- Ernst Schaufelberger, Johannes-Hirt-Strasse 20A, 8804 Zurich, Suisse;
- Julien Conte, 14 rue Bosman, 92700, Colombes, France;
- Pierre Vaquier, 7 Allée des Pins, 92100 Boulogne Billancourt, France;
- Dennis Lopez, 1185 Park Avenue, 2F New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique;
- Anne Kavanagh, 14 West Hill Road, Londres SW18 1LN, Royaume-Uni;
- Arnaud Prudhomme, 191 Cromwell Road, Ground Floor, Londres SW5 OSE, Royaume-Uni;
- Riccardo Dallolio, 18, Thornhill Road, Londres NI 1HW, Royaume-Uni;
- Emmanuel Lefebvre, 48 Boulevard du Montparnasse, 75015 Paris, France; et
- Cedric Poittevin, 16, rue Molitor, 75016 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DV III Participation

Signatures

Référence de publication: 2013137342/64.

(130167141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Garage Félix Konsbrück S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9375 Gralingen, 40, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 93.068.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GARAGE FÉLIX KONSBRÜCK S.A.» (matricule 1998 2234 207), ayant son siège social à L-9375 Gralingen, 40, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.068,

constituée, alors avec siège social à Grundhof, suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, alors notaire à Diekirch, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 162 du 12 mars 1999.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Félix KONSBRÜCK, commerçant, demeurant à L-9375 Gralingen, 40, rue Principale.

L'assemblée générale renonce à l'unanimité à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet:

1. Dissolution de la société avec effet immédiat.
2. Cessation de toute activité de la société avec effet immédiat et liquidation de la société aux droits des parties.
3. Décharge aux administrateurs et commissaire.
4. Annulation et conservation des livres et documents de la société.
5. Divers.

II.- Que le Président déclare être le seul porteur d'actions et représenter donc l'intégralité des parts.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider n'a pas servi à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Félix KONSBRUCK, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 25 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11618. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013137930/63.

(130168521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Brysam AE (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.534.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 septembre 2013

En date du 11 septembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Trang Tran, en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 31 décembre 2012;

- d'accepter la démission de Johan Dejans et Richard Brekelmans, en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat;

- de nommer Michael Robert Dunn, homme d'affaires, né le 24 novembre 1961 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 515 Madison Avenue, 27W, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Giuseppe di Modica, Business Unit Director, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg et Abdelhakim Chagaar, Business Unit Manager, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Marjorie Magner

- Michael Robert Dunn

Gérants de catégorie B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

- Giuseppe di Modica
- Abdelhakim Chagaar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013137770/33.

(130167962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

**Avia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Amentum Lux S.à r.l.)**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 125.579.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"HSH Nordbank AG", a company limited by shares incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at 50, Gerhart-Hauptmann-Platz, D - 20095 Hamburg, Germany, registered with the Germany Companies' register under the number HRB 87366,

hereby represented by Mr Giovanni CIRASA, employee, with professional address at Luxembourg,

by a virtue of a proxy given under private seal on 4th September 2013,

which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "Amentum Lux S.à r.l.", having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (the "Company"), registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 125579, incorporated by a notarial deed of January, 30th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1000 on May 30th, 2007.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the corporate name of the company into "Avia Management S.à r.l.";
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's corporate name into "Avia Management S.à r.l.".

Second resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 1. Form - Corporate name. There exists a private limited liability company under the name "Avia Management S.à r.l." (hereafter the «Company») which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois septembre,
Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

"HSH Nordbank AG", une société anonyme constituée et existant sous les lois de l'Allemagne, ayant son siège social au 50, Gerhart-Hauptmann-Platz, D-20095 Hambourg, Allemagne, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Hambourg sous le numéro HRB 87366,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Giovanni CIRASA, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 septembre 2013,
laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "Amentum Lux S.à r.l.", ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (la «Société»), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125579, constituée suivant acte notarié en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1000 en date du 30 mai 2007.

II.- La partie comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination sociale de la Société en "Avia Management S.à r.l.";

2 Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

3 Divers;

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes.

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Avia Management S.à r.l.".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Avia Management S.à r.l." (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. CIRASA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12359. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013137723/88.

(130167947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Truflux, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.345.

L'an deux mille treize, le dix septembre.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'Assemblée) de TRUFILUX S.A. une société anonyme régie par le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 8A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 94345 (la Société).

La Société a été constituée le 8 juillet 2003, conformément à un acte reçu de Maître Gérard Lecuit, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 799 du 30 juillet 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu de Maître Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg en date du 20 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1678 du 18 août 2010.

L'Assemblée est présidée par Madame Stéphanie Delperdange, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le président nomme Monsieur Julien Moerenhout, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme Madame Stéphanie Delperdange demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après par le Bureau.

L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire de noter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. réduction du capital social de la Société d'un montant de (EUR 35.000.000,-) trente-cinq millions d'euros afin de porter le capital de la société à (EUR 101.500.000 -) cent un millions cinq cent mille d'euros.

2. modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les modifications visées aux points Ici-dessus;

3. divers.

II. Il ressort de la liste de présence que les quarante-et-un millions huit cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (41.826.399,-) actions sans désignation de valeur nominale représentant la totalité du capital de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée. L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

III. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

Après délibération, le Président a soumis au vote de l'Assemblée les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de (EUR 35.000.000 -) trente-cinq millions d'euros, pour le ramener de son montant actuel de cent trente-six millions et cinq cent mille euros (EUR 136.500.000,-) à cent un millions cinq cent mille euros (EUR 101.500.000-) sans annulation d'actions et par remboursement en espèces à l'actionnaire actuel de la société. Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée reconnaît en outre qu'à la suite de cette réduction de capital, le capital social de la Société est fixé à cent un millions cinq cent mille euros (EUR 101.500.000 -) représenté par quarante-et-un millions huit cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (41.826.399,-) actions sans désignation de valeur nominale. Ces actions sont et restent nominatives.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de la résolution précédente, de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cent un millions cinq cent mille euros (EUR 101.500.000 -) représenté par quarante-et-un millions huit cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (41.826.399,-) actions sans désignation de valeur nominal. Ces actions restent nominatives."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille huit cents euros (1.800.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Delperdange, J. Moerenhout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41403.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Référence de publication: 2013137668/75.

(130167528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Bemoll S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 177.867.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille treize, le trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Francesco ABBRUZZESE demeurant au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial des associés de la société «Bemoll S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, en vertu de trois procurations sous-seing privé données le 30 avril 2013,

Lesquelles procurations, après signature, sont restées annexées à un acte de constitution de la Société reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 mai 2013, numéro 89.194 de son répertoire.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- que la société Bemoll S.à r.l., avec siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 177.867, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, du 14 mai 2013, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013, sous la référence 130095438 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1781 du 24 juillet 2013;

Il y a lieu de remplacer les passages par les textes suivants:

(i) à la première page juste avant l'article 1^{er} il y a lieu d'insérer le titre suivant:

«Titre I^{er} . - Forme - Dénomination sociale - Objet - Durée - Siège social»

(ii) Il convient dès lors de rajouter entre l'Article 5 et l'Article 6 le Titre «TITRE II. - CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES».

(iii) Il convient dès lors de rajouter entre l'Article 10 et l'Article 11 le Titre «titre iii. - administration et gérance».

(iv) Que par la suite d'une erreur matérielle contenue dans l'article 12 des statuts de la Société, il a été erronément introduit un douzième alinéa tel que suivant: «En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.».

(v) Qu'en conséquence le douzième alinéa de l'article 12 des statuts de la Société doit par conséquent être supprimé;

(vi) Il convient dès lors de rajouter entre l'Article 17 et l'Article 18 le Titre «TITRE IV. - DISSOLUTION - LIQUIDATION».

(vii) Il convient dès lors de rajouter entre l'Article 18 et l'Article 19 le Titre «Titre V. - Dispositions générales».

(viii) Que la Section «Preuve de l'existence et réalisation effective de l'apport» est à remplacer par le texte suivant:

«Preuve de la propriété et de la valeur de ces Parts a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société concernée, son bilan récent et une déclaration émise par les gérants de la Société attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et la valeur nominale de chaque part sociale»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Francesco ABBRUZZESE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2013. Relation GRE/2013/3680. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013137775/49.

(130168378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

GSLP I Offshore B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.748.

—
Constituée par-devant Me Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2008, acte publié au Mémorial C no 1473 du 13 juin 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSLP I Offshore B S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant A

Référence de publication: 2013137950/14.

(130168102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Helvetia Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.329.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013137978/9.

(130167804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Hilsum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.864.

—
Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HILSUM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013137983/11.

(130167897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.796.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Un agent domiciliataire

Référence de publication: 2013138081/12.

(130167835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.
